

BOURSES DE RECHERCHE DE 1^{er} CYCLE (BRPC) DU CRSNG 2022-2023

Pour un stage d'initiation à la recherche à l'été 2022, à l'automne 2022, ou à l'hiver 2023

Document à l'intention des candidats : **date limite déterminée par l'unité où le stage se tiendra**

NOUVEAUTÉS

- La rémunération dans le cadre d'une BRPC sera payée sous la forme d'un salaire.
- Le CRSNG a préparé des [vidéos informatives](#) sur la façon de remplir une demande. Nous vous invitons à les visionner.

ÉQUITÉ DIVERSITÉ ET INCLUSION

Le CRSNG prend des mesures concrètes en regard du constat selon lequel l'équité, la diversité et l'inclusion renforcent les milieux scientifiques et du génie ainsi que la qualité, les retombées et la pertinence sociale des travaux de recherche et en a fait une priorité clé de son plan stratégique.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de soutenir l'intérêt des étudiantes et étudiants pour la recherche en sciences naturelles et en génie (SNG) et de leur permettre de développer leur potentiel en vue d'une carrière en recherche dans ces domaines.

Également les BRPC visent à encourager les étudiantes et étudiants à entreprendre des études supérieures dans ces domaines et à acquérir de l'expérience de travail de recherche en milieu universitaire.

Consultez le site Internet du CRSNG pour plus d'informations ([cliquez ici](#)).

RÉMUNÉRATION ET DURÉE DU STAGE

Le stage doit être d'une durée de **14 à 16 semaines consécutives** à temps plein. Le stage peut se tenir aux trimestres **d'été 2022, d'automne 2022 ou d'hiver 2023**.

La rémunération comprend une contribution du CRSNG de 6 000 \$ et de la directrice ou du directeur de recherche qui accepte de diriger une étudiante ou un étudiant.

Le salaire de l'étudiante ou de l'étudiant varie en fonction du nombre de semaines de stage. Par exemple, le montant total du financement est **d'environ 7 500 \$ plus les avantages sociaux pour un stage de 14 semaines à raison de 35 heures par semaine**.

Les embauches se feront dans le respect des conventions collectives des étudiantes et étudiants :

- [Convention collective des étudiants et étudiantes salariés de l'UdeM \(SÉSUM\)](#) pour les auxiliaires d'enseignement, auxiliaires de recherche et les assistantes et assistants techniques, étudiantes et étudiants
- [Convention collective des étudiants et étudiantes salariés de l'UdeM \(SÉSUM\)](#) pour les assistantes et assistants techniques non étudiantes ou étudiants - budget de fonctionnement.

Pour l'été 2022, le stage débutera en mai. Les dates de stages et l'horaire de travail seront convenus entre le directeur de recherche et l'étudiant.

Aucune semaine de vacances n'est autorisée pendant la durée du stage.

INCIDENCES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 POUR LE CONCOURS 2022-2023

- Exceptionnellement, le stage pourrait être d'une durée inférieure à cause des interruptions causées par la pandémie de COVID-19. S'il est impossible de continuer le stage, l'étudiante ou l'étudiant conservera la part du CRSNG. Toutefois, la directrice ou le directeur de recherche pourra réduire sa part en fonction du nombre de semaines effectuées. Les ESP devront en être informées par courriel.

ADMISSIBILITÉ DE L'ÉTUDIANT

Pour les informations complètes sur les critères d'admissibilité, référez-vous au site web du CRSNG ([cliquez ici](#)).

Points importants spécifiques à l'UdeM

- Tous les étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle inscrits à un programme menant à un diplôme professionnel en sciences de la santé ne sont pas admissibles à cette bourse (optométrie, sciences infirmières, médecine, nutrition, médecine dentaire).
- Les étudiantes et étudiants qui ont obtenu leur diplôme peuvent détenir une BRPC pendant l'une des deux sessions suivant la fin de leur programme d'études.
- Exception faite des programmes avec stages coopératifs, une étudiante ou un étudiant ne peut obtenir de crédits pour un stage de recherche réalisé avec l'appui d'une BRPC. Elle ou il peut toutefois être inscrit à deux cours au maximum durant la période de validité de sa BRPC, à condition d'obtenir l'approbation de la directrice ou du directeur de recherche et de prendre des dispositions pour reprendre le temps de travail.
- L'étudiante ou l'étudiant doit travailler à temps plein au projet de recherche pour lequel il a obtenu la bourse BRPC.

RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DE STAGE

- Être professeure ou professeur adjoint, agrégé ou titulaire.
- La professeure ou le professeur ne peut superviser qu'un nombre raisonnable de stagiaires, déterminé par l'espace de laboratoire disponible et le temps nécessaire pour une supervision convenable.
- La professeure ou le professeur devra offrir une compensation en surplus du financement du CRSNG afin d'assurer une rémunération minimale d'environ 7 500 \$ plus les avantages sociaux pour un stage de 14 semaines, à raison de 35 heures par semaine.

SOUSSION DE LA CANDIDATURE

Attention : L'étudiante ou l'étudiant doit présenter une demande à l'université où elle ou il aimerait détenir la BRPC.

1. Communiquer avec l'unité (département, école ou faculté)

- Signaler votre intérêt de faire un stage et une demande de BRPC ;
- S'informer de la date limite départementale/facultaire et du nom de la personne responsable de recevoir les candidatures.

2. Soumettre sa demande

- L'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire au *Système en ligne* du CRSNG ou ouvrir une session en [cliquant ici](#).

À noter : les étudiants qui ont présenté une demande l'année dernière ne peuvent pas créer un nouveau formulaire. Ils doivent mettre à jour le formulaire de l'an dernier et en aviser les Études supérieures et postdoctorales en écrivant à esp-bourses@esp.umontreal.ca.

Important

- a) Remplir la partie I du formulaire 202. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre demande.
- b) Si l'étudiante ou l'étudiant est « résident permanent », elle ou il doit ajouter la preuve de sa résidence avec la date d'entrée au Canada.
- c) Tous les relevés de notes universitaires sont requis. Une seule copie du verso de votre relevé de notes est demandée.

Pour les relevés de notes de l'UdeM uniquement : Le relevé de notes officiel numérisé et le relevé de notes électronique PDF émis par le Bureau du registraire sont acceptés. Sur le relevé de notes, il doit y avoir une inscription au trimestre d'hiver 2022.

⇒ Pour vous procurer le relevé de notes officiel, vous devez faire la [commande auprès du Bureau du registraire](#). Le relevé de notes officiel avec sceau de l'Université de Montréal et signature du registraire vous sera envoyé par la poste. En parallèle, vous recevrez un relevé de notes PDF par courriel. Ce relevé de notes PDF peut être utilisé dans le cadre de ce concours.

À noter que le CRSNG se réserve toutefois le droit de demander les relevés de notes officiels ultérieurement.

Pour les études faites ailleurs qu'à l'Université de Montréal : Vous devez fournir votre relevé de notes officiel avec sceau du registraire.

- d) Les documents aux points b et c doivent être assemblés en un seul dossier PDF à verser sur le site du CRSNG, orientation portrait.
- e) « Vérifiez » et « Soumettez » votre demande afin que votre directeur de stage puisse à son tour effectuer la même démarche.
- f) Envoyer le **numéro de référence** qui vous est fourni automatiquement par le *Système en ligne* à votre directeur de stage afin que ce dernier puisse compléter sa partie II du formulaire 202.
 - ⇒ Lui mentionner qu'il est le dernier à devoir « soumettre » après avoir « vérifié » dans le système du CRSNG pour que votre dossier puisse être pris en considération par les ESP. Le dossier doit être complet de votre côté AVANT la soumission du directeur de stage.
 - ⇒ La date de début du stage indiquée par votre directeur de stage dans le formulaire 202 partie II, doit représenter la date réelle de votre stage.

3. Soumettre le dossier de candidature à son unité

Téléchargez votre dossier de candidature complet à partir du système en ligne du CRSNG en un seul document PDF et remettez-le à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans votre unité académique (département, école ou faculté) avant la date limite fixée par celle-ci.

Attention : Un dossier complet et conforme comprend :

- a) Formulaire 202, partie I (partie du candidat).
- b) Formulaire 202, partie II (partie du directeur de stage).
- c) Les relevés de notes incluant l'inscription au baccalauréat au trimestre d'hiver 2022. Une seule copie du verso de votre relevé de notes est demandée.

- d) Une traduction « officielle » si votre relevé de notes n'est pas en français ou en anglais.
- e) Si vous êtes résident permanent, ajoutez la preuve de votre résidence avec la date d'entrée au Canada.
- f) En plus de documents soumis sur le système en ligne du CRSNG, veuillez joindre à votre dossier destiné à votre unité (**ne pas téléverser ces documents dans le système en ligne du CRSNG**) :
 1. Un court CV (maximum 1 page)
 2. Une lettre (de maximum 250 mots) décrivant votre intérêt et vos objectifs en matière de recherche

Prenez note que les dossiers soumis en dehors de la date et l'heure limite ne seront pas considérés.

PRÉSÉLECTION PAR L'UNITÉ ACADÉMIQUE (DÉPARTEMENT, ÉCOLE, FACULTÉ)

Une fois les candidatures reçues, l'unité procède à une présélection des candidatures reçues et les recommande aux Études supérieures et postdoctorales (ESP) au plus tard le 9 mars 2022, 17h.

Les unités avisent tous leurs candidates et candidats du résultat de la présélection interne, que leur demande soit recommandée ou non aux ESP.

SÉLECTION PAR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES (ESP)

Un comité institutionnel piloté par les ESP évalue les candidatures recommandées par les unités et transmet à l'organisme la liste finale des dossiers retenus par l'Université de Montréal en fonction d'un quota de 80 BRPC au total.

Les ESP avisent les candidates et candidats par courriel du résultat de la sélection finale, que leur demande soit recommandée ou non à l'organisme, au plus tard le **4 avril 2022**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers de candidatures sont évalués selon les critères d'évaluation suivants :

- Dossier de l'étudiant – 50%;
- Les aptitudes en recherche de ce dernier – 30%;
- La qualité attendue de la formation ou du mentorat qui sera donné – 20%.

ANNONCE DU RÉSULTAT FINAL DU CRSNG

Les stagiaires recevront une lettre de confirmation officielle de cette bourse du CRSNG à la mi-juillet.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Pour information complémentaire vous pouvez contacter :

Nathalie Bélanger
Études supérieures et postdoctorales (ESP)
514 343-6111 poste 226
esp-bourses@esp.umontreal.ca